

Projet cistudes sans frontières

Rapport n° CP/2015/229

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans ce cadre, le Département du Bas Rhin est engagé dans le projet de réintroduction de la cistude d'Europe sur son espace naturel sensible du Woerr. L'objectif étant de protéger les milieux naturels et de favoriser la biodiversité au travers de différentes actions, de la réintroduction mais également des travaux de renaturation.

Le présent rapport a pour vocation de reconduire les partenariats relatifs au suivi et à la mise en œuvre de ce projet en lien avec les partenaires associatifs, universitaires et institutionnels.

I. Rappel du projet

Le Département du Bas-Rhin est porteur du projet de réintroduction de la cistude d'Europe, inscrit dans sa Charte de l'environnement de 1990. Le ministère de l'écologie et du développement durable a validé ce projet en septembre 2004. Les premières cohortes d'animaux ont été relâchées en 2013 et 2014 sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Woerr. Ce projet est inscrit au Plan national d'actions du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ce projet de restauration des milieux humides rhénans et préservation de la biodiversité s'inscrit dans un cadre de travail partenarial avec différents acteurs, pour la mise en œuvre et le suivi des filières d'élevage, du site de réintroduction et le développement d'axes de recherche sur les zones renaturées.

II. Conventonnement entre le Département et les structures d'élevage

La reconstitution, en milieu naturel, d'une population de cistudes nécessite de lâcher plusieurs centaines de jeunes animaux. Les animaux nécessaires à la réintroduction sont issus d'élevages. C'est pourquoi ont été mises en place deux stations expérimentales d'élevage et d'observation, l'une sur le site de la Petite Camargue alsacienne (Haut-Rhin), la seconde a été réalisée dans le Parc zoologique et botanique de Mulhouse.

Des conventions pluriannuelles d'objectifs ont été mises en place avec ces deux partenaires en ce sens.

Dans la continuité de ce partenariat, il est proposé d'attribuer :

- 10 000 euros à la Petite Camargue alsacienne pour le suivi de l'élevage,
- 3 000 euros au Parc zoologique et botanique de Mulhouse pour le suivi de l'élevage.

III. Conventionnement entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) pour la gestion et la surveillance de site d'acclimatation

Le site de réintroduction de la cistude est situé au nord-est du Bas-Rhin, sur la commune de Lauterbourg. Il s'agit de la zone du Woerr d'une superficie d'environ 150 hectares situés entre le Rhin et la Vieille Lauter. Ce site a été retenu par le Conseil Départemental en tant qu'Espace Naturel Sensible.

L'ONF a mis gracieusement à la disposition du Département les terrains domaniaux nécessaires à l'installation du site d'acclimatation. Cet accord s'est formalisé au travers d'une convention d'occupation en date du 03 février 2010.

Afin de pouvoir poursuivre ce travail partenarial, la commission permanente du 2 septembre 2013 a validé la mise en place d'une convention portant sur la gestion du site d'acclimatation.

Cet accord permet notamment la mise en œuvre d'actions de police de l'environnement pour la surveillance du site, l'ONF exerçant cette compétence au travers du code forestier. En outre, elle permet de poursuivre les actions de suivi et de maintenance du site d'acclimatation, ainsi que la surveillance globale du site de l'ENS du Woerr ; ces missions sont réalisées en plus des missions habituelles sur la forêt domaniale de l'ONF adjacente au site.

A ce titre, il est proposé de renouveler la convention entre le Département et l'ONF, d'un montant de 11 971,96 € TTC, pour la surveillance et le suivi du site d'acclimatation.

IV. Conventionnement entre le Département et les structures de recherche

En concertation avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le Groupe Cistude Alsace, des protocoles de suivi des cistudes ont été mis en place. Ils concernent également la faune et la flore des milieux concernés par le projet.

Ainsi les unités mixtes de recherche pluridisciplinaires du CNRS et de l'Université de Strasbourg à savoir le Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) et l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien / Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (IPHC / DEPE) ont été mandatés pour réaliser les travaux de suivi scientifiques sur les espèces animales et végétales. Les résultats de ces recherches viendront enrichir le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Woerr, en cours de réflexion.

A ce titre il est proposé d'attribuer :

- 12 420 euros au Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) pour la caractérisation et le suivi des effets des travaux de renaturation,
- 15 000 euros à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien / Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (IPHC / DEPE) pour le suivi du relâcher des animaux.

En cas d'accord, les crédits seront à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29346	65-65737-738	12 000,00 €	12 000,00 €	11 971,96 €
29392	011-6188-738	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
29393	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
35220	65-65734-738	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
39082	23-231788-738	115 000,00 €	115 000,00 €	12 420,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) pour la gestion du site d'acclimatation, à hauteur de 11 971,96 € TTC*
- approuve la convention de partenariat entre le Département et l'association de la Petite Camargue alsacienne, pour la gestion et la mise en œuvre de l'élevage, à hauteur de 10 000 € TTC*
- approuve la convention de partenariat entre le Département et le Parc zoologique et botanique de Mulhouse, pour la gestion et la mise en œuvre de l'élevage, à hauteur de 3 000 € TTC*
- approuve le contrat de recherche entre le Département et le Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) pour la caractérisation et le suivi des effets des travaux de renaturation, à hauteur de 12 420 € TTC*
- approuve le contrat de recherche entre le Département et l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien / Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (IPHC / DEPE) pour le suivi du relâcher des animaux, à hauteur de 15 000 € TTC.*

La commission permanente autorise son président à signer, le moment venu, les conventions de partenariat 2015 à intervenir entre le Département et l'ONF, l'association de la Petite Camargue alsacienne et le Parc zoologique et botanique de Mulhouse, ainsi que les contrats de recherche entre le Département et le Laboratoire LIVE et l'Institut IPHC/DEPE.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY